

Bonification des études des dossiers scolaires dans l'analyse de dossier à la FADQ

DEMANDE

La relève demande que lors de l'analyse de dossier à la FADQ, tous les crédits de tous les cours réussis et pertinents soient comptabilisés dans l'étude des niveaux pour toutes les subventions.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2024.

ENJEUX

Les analyses de dossiers à la FADQ se basent sur plusieurs critères d'admissibilité qui changent au fil du temps et du portrait agricole du Québec. En effet, le programme d'appui financier à la relève agricole qui est entré en vigueur en 2001 a depuis subi 20 modifications. Parmi elles, l'analyse de la formation a évolué afin de mieux s'adapter au portrait changeant de la relève. Malheureusement, encore aujourd'hui, la relève constate des injustices en lien avec certaines analyses de dossiers.

La FRAQ est consciente que l'utilisation du niveau de formation académique dans l'analyse des dossiers pour l'admissibilité et le niveau d'aide financière de certains programmes a comme objectif de favoriser l'acquisition de connaissances par le biais d'une formation spécialisée en agriculture. Elle considère elle-même que la promotion de la formation est essentielle dans le milieu agricole.

Cela n'empêcherait toutefois pas de prendre en compte les différents crédits de cours suivis en lien avec l'agriculture, l'administration, la gestion ou toute autre discipline pertinente, même si un programme entier n'est pas terminé.



La relève agricole est de plus en plus formée. La proportion de jeunes de la relève ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires (y compris le diplôme d'études professionnelles) est passée de 82 % en 2016 à 86 % en 2021. Dans l'ensemble de la relève, la proportion de diplômées et de diplômés universitaires a particulièrement augmenté, passant de 14 % en 2016 à 20 % en 2021. Ces chiffres montrent que la formation reste importante pour les jeunes de la relève.



Bonification des études des dossiers scolaire dans l'analyse de dossier à la FADQ

ENJEUX [SUITE]

En effet, la situation financière des relèves n'est pas parfaite. Lors des premières années de productions, les liquidités sont très limitées et le taux d'endettement est plus élevé. La situation est souvent encore pire pour les projets de démarrage plus précisément. En étant reconnues au niveau réel de la formation qui a été suivie, les aides offertes par les programmes permettent un allègement significatif pour la relève.

Aujourd'hui, il n'est plus à prouver que le métier d'agriculteur demande de nombreuses compétences dans divers domaines. La prise en compte des parcours académiques parfois atypiques et multiples de la relève permettrait alors de valoriser ces connaissances diversifiées tout en assurant la promotion de la formation telle que la FADQ le souhaite. Elle contribuerait aussi à reconnaître que le développement durable des entreprises agricoles et des régions passe par la diversité des profils.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que l'analyse des dossiers académiques lors de l'estimation du niveau d'aide accessible pour certains programmes soit actualisée et prenne en compte la diversité des parcours en reconnaissant les crédits de cours réussis en agriculture ou toute discipline pertinente sans qu'un diplôme y soit associé.



GAIN

Suite à cette demande, la Financière agricole du Québec (FADQ) a répondu positivement à la demande de la relève et reconnaîtra maintenant les crédits faits dans un programme végétal à une relève se lançant dans une production animale et vice versa. Les cours doivent cependant être faits dans une formation agricole.